

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	12 (1904)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Notice historique et généalogique sur la branche fribourgeoise de la famille Appenthal
<b>Autor:</b>	Rémy, Ch. de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-13287">https://doi.org/10.5169/seals-13287</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

BRANCHE FRIBOURGEOISE

DE LA FAMILLE APPENTHEL

(Suite et fin.)

Le 3 juillet 1837, M. Appenthal fut nommé major du 1<sup>er</sup> arrondissement cantonal et il assista en cette qualité à plusieurs revues et rassemblements de troupes. Il fit aussi partie des écoles militaires de Thoune et fut en relations avec le prince Louis-Bonaparte devenu plus tard Napoléon III empereur des Français.

Le 7 août 1839, il fut nommé, sur la présentation de M. le colonel de Maillardoz, alors député à la Diète de Zurich, lieutenant-colonel fédéral, honneur qu'il n'avait ni désiré ni brigué et dont il chercha à se débarrasser. M. Appenthal était très modeste, il craignait de ne pas posséder les connaissances suffisantes pour un grade aussi élevé ; il redoutait le surcroît de dépenses ; il prétendait enfin que l'esprit militaire se perdait de plus en plus en Suisse. M. de Maillardoz se chargea dans la lettre suivante de réfuter l'une après l'autre les objections soulevées par son compagnon d'armes.

Zürich, le 28 août 1839.

Monsieur,

Je reçois votre lettre du 24 courant et viens vous présenter à son sujet les réflexions suivantes :

1. La nécessité de posséder certaines connaissances pour occuper le grade de lieutenant-colonel fédéral me paraît si peu évidente que, si elle existait, je croirais à l'impossibilité de remplir les cadres. Vous savez, Monsieur, qu'on n'exige point d'un officier supérieur de l'état-major, la connaissance des armes spéciales, mais l'entente du service : vous l'avez ; quelque habitude de la troupe : vous l'avez ; le caractère, la fermeté, l'intelligence qu'il faut dans la direction du service et des bureaux d'un chef d'état-major : tout cela vous l'avez. Ainsi, point de compliments. Vous pouvez poser la main sur le cœur et dire : « J'en sais et je peux autant qu'un autre.

2. Les frais. Vous étiez Major cantonal et vous n'auriez jamais fait, en cette qualité, de campagne à pied. Ainsi, la différence n'est pas grande, et l'on n'est jamais exigeant sur le nombre des chevaux.

3. Vous êtes dans l'erreur si vous croyez à une diminution du goût militaire en Suisse. Je vous assure, au contraire, que tout tend à le mettre sur un pied meilleur ; mais il y a eu des conflits et il y en aura encore. Vous verrez toutefois que des propositions raisonnables, comme celles formulées par la Diète, finiront par triompher et qu'il sortira quelque chose de bon de tout cela.

Enfin, Monsieur, je dois vous dire que votre refus nous compromettrait personnellement, mon collègue et moi, au plus haut et désagréable degré. Vous n'étiez proposé officiellement que pour le grade de Major : M. Frölicher m'a écrit qu'il croyait que je pouvais vous proposer pour celui de Lieutenant-colonel. Je l'ai fait ; je l'ai fait envers et contre d'autres propositions de l'inspection militaire fédérale. J'ai fait un billet-circulaire de recommandation, en séance même, à toutes les députations ; j'ai parlé à toutes, j'ai annoncé de l'humeur si on ne vous nommait pas, et je vous ai fait nommer. A présent on me taxerait de légèreté si vous alliez me donner un démenti et la commission aurait à l'avenir beau jeu contre moi.

Permettez-moi de vous dire encore que vous ne pouviez pas être sans savoir qu'on vous proposait et que c'était alors qu'il aurait fallu m'avertir. Mais ayant réussi sur mes instances vives, je ne vous cache pas que je serais souverainement désobligé par un refus.

D'après cela, et ne sachant pas si vous avez déjà écrit au Vorort ou au président, je vais ce matin même le prier de garder, cas échéant, votre lettre en poche et je vous prie vous-même de bien vouloir réfléchir et accepter, ne fût-ce que pour une année ou deux, au bout desquelles vous pourrez dire ce que vous voudrez pour quitter. Veuillez aussi, Monsieur, me répondre au plus tôt,

Votre tout dévoué,

en hâte,

MAILLARDOZ.

M. Appenthal accepta à son corps défendant le grade qui lui était pour ainsi dire imposé. Il s'en démit à la première occasion et sa démission fut accordée en tout honneur le 13 août 1841.

Dans le courant de la même année 1841, le général Dufour s'adressa aussi à M. Appenthal et obtint par son intermédiaire la communication officielle des données trigonométriques et autres renseignements géodésiques dont il avait besoin pour la confection du grand atlas de la Suisse.

Quelques années plus tard, la guerre du Sonderbund fournit au colonel Appenthal une nouvelle occasion de déployer son esprit chevaleresque et ses talents militaires. Quoique peu partisan des jésuites, il remplit loyalement et bravement son devoir d'officier cantonal.

A la tête d'un bataillon de la 1<sup>re</sup> brigade, il occupait les hauteurs du Brougg, le vendredi 12 novembre 1847. Soudain on rapporta que vers la pointe du jour un coup de fusil avait été tiré de derrière une haie sur un des factionnaires des avant-postes. Malgré les plus diligentes recherches faites par les patrouilles, il fut impossible de découvrir aux environs un parti ennemi quelconque. Mais le soldat avait été atteint ; sa buffleterie, capote et chemise avaient été percées, et la balle avait été aplatie par une image de la Vierge dont elle portait l'empreinte. On fit grand bruit de ce « miracle », pour faire croire à l'invulnérabilité des défenseurs du Sonderbund. M. le colonel Appenthal admettait la possibilité

matérielle du fait, mais il n'y voyait aucun caractère surnaturel. Il dut néanmoins rédiger un procès-verbal et le faire signer par tous les officiers et soldats. M. le général de Maillardoz et le major du génie Ferdinand Perrier, qui n'avaient pas été témoins du miracle et qui n'admettaient point les résultats qu'on lui attribuait, refusèrent d'apposer leur signature et s'attirèrent ainsi la colère des sonderbundiens.<sup>1</sup>

En parlant du Sonderbund, qu'il nous soit permis de rappeler ici deux faits, secondaires il est vrai, mais qui, si les choses avaient pris une autre tournure, auraient pu devenir très importants.

Tandis que depuis Lucerne Siegwart Muller entamait des négociations diplomatiques avec l'Autriche, le gouvernement de Fribourg, de son côté, se préoccupait de combler les lacunes de notre armement. Dans ce but il chargea mon père, M. Ant. de Ræmy, d'aller acheter des armes en France.

Voici en quels termes M. de Ræmy raconte sa mission et la manière dont il s'en acquitta :

Lorsque je partis pour Paris où j'étais envoyé, parce que mes habitudes et mes relations commerciales avaient fait supposer que je pourrais remplir plus aisément l'objet de la négociation, j'étais porteur d'un pli ouvert renfermant la demande d'acheter du ministère de la guerre pour l'Etat de Fribourg diverses armes et matériel d'artillerie. J'étais désigné comme négociant chargé de traiter cet achat aux conditions les plus avantageuses. Lorsque j'arrivai et que j'eus appris que M. le G<sup>1</sup> Tugnot de Lanoye était directeur de l'artillerie (service chargé de la spécialité des ventes d'armes) je me rendis à son bureau et lui exposai ma demande, il me conduisit immédiatement chez M. le G<sup>1</sup> Trezel, ministre de la guerre, qui me dit que l'arsenal avait habituellement des armes *réputées hors de service* à la disposition du commerce; qu'on en avait vendu à Vaud et à d'autres particuliers ou administrations; qu'on pourrait

<sup>1</sup> *Mémoire sur ma participation aux événements de Fribourg en 1847, par M. DE MAILLARDOZ*, p. 62.

donc probablement en céder aussi dans la circonstance en question ; que je devais faire préparer le travail dans les bureaux, et que lorsqu'il serait prêt, il donnerait sa décision. M. le G<sup>1</sup> Tugnot fit rédiger la formule de la demande que je signai, insistant spécialement sur les prix et les conditions les plus favorables, représentant d'ailleurs que persuadé qu'on n'exigerait aucune valeur comptant, je n'en avais point, et qu'au surplus les ressources financières du moment ne permettraient pas à Fribourg de payer actuellement ou de payer plus tard un prix qui ne fût pas très modéré.

Sur cette dernière instance M. le G<sup>1</sup> Tugnot n'objecta rien, et je crus comprendre par là que la question du paiement ne deviendrait pas un embarras. Au bout de deux ou trois jours, M. Tugnot de Lanoye m'annonça que le ministre signerait la décision dans la matinée. Il m'engagea à partir immédiatement pour Besançon afin d'y faire aussitôt procéder au transport du matériel en Suisse. Je manifestai le désir d'être porteur de la décision ministérielle. Il me fut répondu que la décision devait être transmise directement, mais qu'elle arriverait infailliblement avant moi. Je désirai connaître au moins les conditions de paiement, puisque ce point pouvait devenir capital. (Je connaissais les prix). M. de Lanoye me dit que tout le portait à croire que cette circonstance ne devait pas me préoccuper ; que je devais seulement partir pour Besançon. Sur cette assurance je pris ma place à la diligence pour le lendemain. Lorsque je fus à Besançon, aucune décision n'y avait été apportée. J'écrivis aussitôt à deux reprises. Aucune réponse ne me parvenant, je repartis pour Paris. Voici ce qui était arrivé : le ministère de la guerre était en réorganisation ; M. le G<sup>1</sup> Tugnot avait été promu à un autre poste ; son successeur n'était pas encore au courant, et le ministre, au moment de signer, avait été arrêté par je ne sais quel incident.

Tout était donc à recommencer, car au dernier moment le ministre de la guerre, avant de prendre une décision, avait cru devoir la soumettre au conseil des ministres. De là de nouveaux retards, d'autant plus que le cabinet était occupé en ce moment des affaires d'Italie et d'Espagne, plus importantes certainement que l'achat d'armes à contracter par le gouvernement de Fribourg. Au bout d'une dizaine de jours la décision fut enfin rendue et me fut communiquée. Elle portait paiement à faire entre les mains de

la direction d'artillerie du montant de la facture s'élevant à environ 70,000 francs. Là-dessus je fis observer que je n'avais pas sur moi le montant nécessaire. On me proposa d'en parler au ministre de la guerre, qui m'accorda le même jour une audience, dans laquelle il fut convenu que l'on se contenterait d'un acompte de 20 à 30,000 francs à payer le plus tôt possible à Besançon. Pour le reste de la somme, on accorderait au gouvernement de Fribourg des délais suffisants.

« Le ministre me congédia après avoir prescrit les mesures nécessaires pour que le matériel acheté n'éprouvât à sa sortie de France aucune entrave de la part des douanes, moyennant toutefois le payement des droits. Les choses ainsi réglées, je repartis immédiatement pour Besançon, où je m'entendis avec le commissionnaire chargé du transport des pièces d'artillerie afin qu'il expédiât toutes les armes achetées par moi directement sur Neuchâtel. »

On sait quelle fut l'issue de cette malheureuse affaire. Les fusils et canons destinés au canton de Fribourg et qui formaient un convoi de 56 voitures, furent en partie et déjà sur le sol français détournés de leur voie par des malveillants, tandis que d'autre part le gouvernement vaudois avait capturé le bateau à vapeur du lac de Neuchâtel pour intercepter, cas échéant, le reste du convoi (*Mémoire de Maillardoz*, p. 46-47). Ce furent des cas de force majeure, mais le négociateur pour l'achat des armes n'en était nullement responsable.

M. de Maillardoz parle encore, page 49, « d'un jeune homme très intelligent (mon frère Héliodore de Ræmy), qu'il avait expédié avec ordre de reconnaître sur les montagnes aux environs de Châtel-St-Denis un point qui pourrait être vu d'une hauteur quelconque en Bas-Valais, de faire établir sur la montagne qui serait désignée des signaux qui devaient être allumés aussitôt que l'ennemi se dirigerait de

Vevey ou des environs sur le canton de Fribourg. » Des signaux analogues devaient être établis dans le canton du Valais, où mon frère avait été également envoyé. Mais cette combinaison géniale, qui eût permis aux troupes fribourgeoises et valaisannes d'opérer leur jonction, ne put pas se réaliser.

On a reproché au général Maillardoz de s'être borné à une résistance passive, au lieu de faire des sorties en avant et de prendre vigoureusement l'offensive. Mais la chose était-elle pratiquement possible dans l'état d'isolement où se trouvait notre canton ? Enserrés dans un cercle de fer, nous n'avions que 5115 hommes de contingent, avec 31 canons, et 5 à 6 mille landsturms mal équipés, mal armés, à opposer aux 30,000 soldats et aux 60 pièces d'artillerie de l'armée fédérale. Les vivres commençaient d'ailleurs à manquer ; il n'y en avait plus que pour un jour et Fribourg aurait été immanquablement pris par la famine, lorsque fut signée la capitulation du 14 novembre 1847.

Qu'on nous pardonne cette digression. Mais ayant à esquisser le rôle rempli par M. le colonel Appenthal durant la guerre du Sonderbund, nous avons cru devoir insister sur certains détails peu connus ayant trait à cette époque néfaste de notre histoire.

Après la chute du Sonderbund, la rage des vaincus se tourna contre le malheureux chef qu'elle rendait responsable de ce désastre. On inventa contre M. de Maillardoz les plus noires calomnies et tous ces racontars absurdes, qui ont été renouvelés plus tard en France lorsque certain parti chercha à noircir l'honorable capitaine Dreyfus. Ce fut alors que M. d'Appenthal s'associa à presque tous les anciens officiers de l'état-major fribourgeois pour signer la protestation suivante, qui fut adressée à la rédaction de la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

Fribourg (Suisse), 18 décembre 1847.

Monsieur le rédacteur !

Nous vous prions de bien vouloir donner place dans vos colonnes à la déclaration suivante :

Indignés des inculpations auxquelles M. le général de Maillardoz se trouve en butte de la part de quelques journaux dont quelques-uns vont même jusqu'à l'accuser hautement de trahison ; les officiers soussignés qui ont servi sous ses ordres, mûs par une intime conviction, se font un devoir de repousser énergiquement ces odieuses calomnies.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de toute notre considération.

(Signé) : J. Schaller, ancien inspecteur général ;  
Colonel Albiez ; Wicky, Lt colonel de cavalerie ; F. Perrier-Landerset, major de génie ; Philippe de Diesbach, major ; J. Chollet, major d'artillerie ; Montenach, Lt colonel ; Alf. d'Alt, capitaine ; Ed. Girard, major ; Rod. de Castella, commandant ; Appenthal, Lt colonel ; Buman Edouard major ; Simon de Grivet de Forell capitaine ; Philippe d'Affry, capitaine de cavalerie.

De son côté M. le général Dufour, dans son rapport à la Diète, rendit hommage à son ancien compagnon et loyal adversaire, M. de Maillardoz.

Ces déclarations furent reproduites par la presse honnête de Suisse, de France et d'Allemagne, sauf par certains journaux dont les colonnes sont facilement ouvertes pour la calomnie mais non pour les rétractations.

Depuis quelques années déjà M. Appenthal avait suspendu son épée au clou. Nouveau Cincinnatus, il s'était retiré dans sa charmante propriété de Brunisberg, d'où il contemplait en philosophe les évolutions de la politique humaine. En 1857 l'occasion s'offrit pour lui d'échanger définitivement les lauriers de Mars contre la balance de Thémis. Déjà en 1832

il avait été nommé suppléant du juge de paix de Fribourg, puis en 1837 juge de paix lui-même. Le 12 juillet 1857 il fut établi juge au tribunal de la Singine. La présidence de ce corps lui fut offerte en 1865, mais il ne voulut point l'accepter et se contenta de la vice-présidence qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il était très assidu aux séances et, à moins d'empêchement majeur, il se rendait tous les mardis à Tavel. Il fut membre de presque toutes les cours d'assises du troisième ressort qui siégeaient à Morat. C'est là surtout qu'il se sentait dans son élément et qu'il déployait les remarquables facultés judiciaires dont Dieu l'avait doué. On cite de lui des traits de sagacité dignes de Salomon. Que de fois il arracha des innocents à l'injuste sentence qui allait être prononcée contre eux ! Combien de fois aussi il sut amener par d'habiles interrogations de vrais coupables à avouer leurs forfaits !

M. Antoine Appenthal continua ses fonctions jusqu'à ce que, en septembre 1878, ses infirmités devenant plus graves, l'obligèrent à garder le lit. Enfin, après une longue et douloreuse maladie, il rendit son âme au Seigneur et s'éteignit le 21 décembre 1878. Il fut enterré, à côté de ses parents, sous le porche de l'église de Bourguillon, où une messe fondée par lui se célèbre chaque année au jour de son anniversaire.

R. I. P.

M. Antoine d'Appenthal eut un fils, *Adolphe-Frédéric*, né le 23 février 1852, en qui devait s'éteindre la lignée masculine.

Après avoir suivi les écoles primaires de la ville de Fribourg, le jeune Adolphe fut envoyé au collège de St-Maurice, en Valais, pour y faire ses études classiques, puis il revint auprès de son père et vécut pendant quelques années à Brunisberg. Le 16 octobre 1876 il épousa Mlle Elisa Daguet, de Fribourg. De ce mariage naquirent :

*Antonin*, né le 16 août 1877, † à l'âge de 7 ans, le 26 juin 1884 ;

Jeanne, née le 16 avril 1879 :

Camille, née en septembre 1880 ;

Augusta, née en février 1882 ;

Mathilde, née le 31 avril 1884 ;

Antonine, née le 16 février 1888.

M. Adolphe Appenthal avait le goût des voyages et l'esprit aventureux. Comme légèreté de caractère et inexpérience en affaires, il offrait beaucoup d'analogie avec son grand-oncle le chevalier d'Appenthal, dont nous avons raconté ailleurs la carrière mouvementée et la fin tragique. Après la mort de son père, M. Adolphe voyagea en Russie puis en Algérie, d'où il avait ramené une belle collection de baudets qu'il espérait acclimater dans le canton de Fribourg. Il avait aussi installé à La Roche une usine à vapeur pour la fabrication du beurre et du fromage. Mais ses entreprises, mal dirigées, échouèrent. Il perdit dès lors courage, il partit pour une destination inconnue, abandonnant sa famille, laissant ses affaires dans le plus grand désarroi. A la suite de ce désastre, il y eut des saisies juridiques, les meubles mis à l'encaissement furent adjugés à vil prix et la belle fortune économisée par les ancêtres Appenthal s'était évanouie en fumée. C'est ainsi que le domaine de Brunisberg a passé entre les mains de M. Barthélemy Terrat, professeur à l'Université catholique de Paris, qui, après avoir fait restaurer le château, y vient chaque année en villégiature.

Par surcroît d'infortune, les demoiselles d'Appenthal, dont la plus jeune n'avait pas encore terminé son éducation, eurent la douleur de perdre leur tendre et dévouée mère, décédée subitement le 3 novembre 1901, au moment où elle revenait du cimetière de Bourguillon. Doublement orphelines, ces jeunes personnes ont mis toute leur confiance en Celui dont notre grand poète Racine a dit :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?  
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture  
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Elles ont embrassé des carrières industrielles ou libérales ; trois d'entre elles sont institutrices en Autriche. C'est ainsi qu'elles cherchent à gagner leur vie honnêtement par le travail.

### ÉPILOGUE

L'histoire que nous venons d'esquisser, et qui pourrait s'appliquer à mainte autre famille, nous montre l'instabilité des choses humaines. La roue de la fortune tourne sans cesse, élevant les uns au pinacle, précipitant les autres vers leur déclin. *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles ; Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes* (Luc I, 52-53). Ces paroles du Magnificat seront éternellement vraies et doivent nous inspirer de sérieuses réflexions. Les heureux et les puissants du siècle ne doivent dès lors pas s'enorgueillir d'une position dont ils peuvent déchoir si facilement. Afin de parer à toute éventualité fâcheuse, qu'ils aient soin surtout de donner à leurs enfants une forte éducation qui les rende aptes à soutenir le combat pour la vie ! Les pauvres et les humbles, de leur côté, ne doivent point désespérer ni se laisser abattre : des jours meilleurs luiront peut-être sur eux et la Providence ne délaisse jamais quiconque se confie en Elle et met en pratique la grande maxime :

*Fais ce que dois, advienne que pourra !*

Ch. DE RÆMY.